



Institute of Circulatory
and Respiratory Health
Institut de la santé
circulatoire et respiratoire



Fondation
Brain Canada
Foundation

Financial contribution from
Avec le financement de



Health
Canada

Santé
Canada

Bourses de fonctionnement à la maîtrise de 2023 pour les chercheurs autochtones

TABLE DES MATIÈRES

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
A.1 Objectifs des bourses de fonctionnement à la maîtrise de 2023 pour les chercheurs autochtones	4
A.2 Date limite pour la soumission des demandes	4
A.3 Demandes incomplètes ou inacceptables	4
A.4 Résultats du concours	4
A.5 Statut de non-employé	5
A.6 Formulaire d'auto-identification	5
A.7 Présentation de la recherche au public et aux donateurs	5
A.8 Exigences d'ordre déontologique	5
A.9 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis)	6
A.10 Droits de brevet	6
A.11 Politique de science ouverte, de libre accès et de partage des données	6
A.12 Politique sur l'intégrité dans la recherche	Error! Bookmark not defined.
A.13 Reconnaissance dans les publications	8
A.14 Disponibilité du financement	8
B. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME	9
B.1 Critères d'admissibilité	9
B.2 Période de validité	9
B.3 Bourses et allocations	9
B.4 Divulgence des autres bourses	10
B.5 Obtention de multiples bourses de Cœur + AVC	10
B.6 Transfert de bourse	10
B.7 Cessation de la bourse	10
B.8 Absence prolongée du travail	10
B.9 Domaines de recherche admissibles	10
B.10 Présentation d'une demande pour les bourses de fonctionnement à la maîtrise pour les chercheurs autochtones	11
B.11 Formulaire de candidature	11
B.12 Pièces jointes à la demande	11
B.13 Processus de soumission et liste de vérification	13
B.14 Critères d'évaluation	14

B.15	<i>Comité de sélection et examinateurs non spécialisés</i>	16
B.16	<i>Communication des résultats et date d'entrée en vigueur de la bourse</i>	16
B.17	<i>Présentation des rapports : rapport financier, rapport provisoire et rapport final</i>	16
B.18	<i>Coordonnées</i>	17
B.19	<i>Au sujet des bailleurs de fonds</i>	17

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau sommaire – Bourses de fonctionnement à la maîtrise de 2023 pour les chercheurs autochtones	
Date de lancement du concours	1 ^{er} mai 2023
Date limite de dépôt des candidatures	1 ^{er} septembre 2023, à 15 h (HE)
Date de l'avis d'attribution	Novembre 2023
Date d'entrée en vigueur de la bourse	1 ^{er} janvier 2024
Valeur	Jusqu'à 50 000 \$ CA (25 000 \$ par année pendant un maximum de deux [2] ans)
Procédures de candidature	Voir la section B.10 Présentation d'une demande
Coordonnées	Téléphone : 613 569-4361, poste 276 Courriel : research@heartandstroke.ca

A.1 Objectifs des bourses de fonctionnement à la maîtrise de 2023 pour les chercheurs autochtones

Cœur + AVC, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire des Instituts de recherche en santé du Canada (ISCR-IRSC) et la Fondation Brain Canada s'engagent à verser un maximum de 400 000 \$ CA pour lancer les nouvelles bourses de fonctionnement à la maîtrise de 2023 pour les chercheurs autochtones. Dans le cadre d'un processus de cocréation, Cœur + AVC a mobilisé des dirigeants autochtones, aussi bien novices qu'expérimentés, pour qu'ils l'aident à façonner cette occasion de financement. L'objectif du concours est d'augmenter le nombre de stagiaires autochtones hautement qualifiés qui sont issus des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada, et qui sont déterminés à travailler dans le domaine de la recherche sur le cœur et le cerveau. Le montant des bourses attribuées s'élèvera à un maximum de 50 000 \$ CA (25 000 \$ par année pendant un maximum de deux [2] ans) par chercheur. Ces sommes permettront aux stagiaires autochtones (y compris des aînés et des gardiens du savoir) de se concentrer sur leurs travaux de recherche à la maîtrise et d'interagir avec des mentors dans le cadre de leur formation.

Remarque : Nous encourageons fortement tous les candidats à lire attentivement et à respecter les directives et les exigences décrites dans ce document sur les lignes directrices. Les lignes directrices et le formulaire de candidature sont offerts en français et en anglais.

A.2 Date limite pour la soumission des demandes

Il incombe au candidat de s'assurer d'envoyer sa demande dûment remplie par courriel à l'adresse research@heartandstroke.ca au plus tard à **15 h (HE) le vendredi 1^{er} septembre 2023**. AUCUNE demande envoyée ou soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les candidatures soumises en retard. Veuillez soumettre votre candidature dans la langue officielle de votre choix.

A.3 Demandes incomplètes ou inacceptables

Toutes les demandes sont considérées comme finales; aucun changement ne sera accepté. Comme indiqué dans les lignes directrices, les candidatures incomplètes ne seront pas admises au concours.

A.4 Résultats du concours

Une lettre officielle sera envoyée à tous les candidats en novembre 2023. Les candidats retenus seront annoncés publiquement sur les sites Web de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada à une date ultérieure.

A.5 Statut de non-employé

L'octroi d'une bourse ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ni comme toute autre forme d'association entre les lauréats et les bailleurs de fonds.

A.6 Formulaire d'auto-identification

Tous les candidats sont tenus de soumettre le [formulaire d'auto-identification](#) (voir la section [B.12 Pièces jointes à la demande](#)) lors du dépôt de leur candidature. Ils peuvent toutefois choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » à l'une ou l'autre des questions, sans que cela ait une conséquence sur leur demande. Les renseignements d'auto-identification seront utilisés par les bailleurs de fonds à des fins statistiques seulement et ne seront PAS communiqués aux examinateurs non spécialisés ou aux membres du comité de sélection sous une forme identifiable. Les statistiques d'auto-identification seront toujours présentées sous forme agrégée afin d'assurer la confidentialité.

A.7 Présentation de la recherche au public et aux donateurs

Les candidats retenus doivent savoir que le titre de leur programme de recherche et leur résumé vulgarisé peuvent être rendus publics ou inclus dans les publications des bailleurs de fonds sans préavis. Ils sont avisés de ne pas dévoiler dans ces sections tout renseignement pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche. Par conséquent, les bailleurs de fonds doivent plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de calibre mondial. Les candidats retenus sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale, ainsi que l'importance d'alléger le fardeau que représentent les maladies du cœur et l'AVC. Il est donc possible que Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada leur demandent de parler de l'importance de la recherche au public et aux donateurs dans le cadre de rencontres avec ces derniers et d'entrevues.

A.8 Exigences d'ordre déontologique

En signant et en soumettant leur demande à ce concours, les candidats et leurs directeurs s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'établissement et respecte les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'établissement hôte, selon les cas.

- Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
- [Bonnes pratiques cliniques \(BPC\)](#).
- [Bonnes pratiques de laboratoire \(BPL\)](#).
- Dans le cas d'expérimentation avec des animaux de laboratoire : les lignes directrices et les normes formulées par le [Conseil canadien de protection des animaux](#).
- Lignes directrices et normes relatives aux dangers biologiques et chimiques paraissant dans la page [Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité](#) de l'Agence de la santé publique du Canada ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Dans le cas de travaux de recherche portant sur les cellules souches pluripotentes humaines : [Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines](#) de l'ISCR des IRSC. L'établissement doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#).

A.9 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis)

Les bailleurs de fonds s'engagent à faire progresser l'ACSG Plus et l'EDI afin d'améliorer la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche, et de soutenir un changement positif dans le milieu de la recherche sur le cœur et le cerveau. Par conséquent, les candidats sont encouragés à se familiariser avec les principes de l'ACSG Plus, de l'EDI et du cadre de travail en matière de conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), afin de pouvoir intégrer ces principes dans les pratiques de recherche et la conception de recherches dans le futur, s'il y a lieu.

- [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement fédéral](#)
- [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#)
- [Module de formation de l'ISCR-IRSC sur le sexe et le genre](#)
- [Women's College Hospital Sex-Specific Analyses and Reporting in Clinical Trials](#) (en anglais seulement)
- [EPTC 2 \(2018\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.](#)
- [Glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#)
- [Liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#)

A.10 Droits de brevet

Les bailleurs de fonds n'ont aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche financée. Cependant, on s'attend à ce que les établissements des lauréats aient mis en place les politiques appropriées pour protéger la propriété intellectuelle des résultats découlant de cette recherche.

A.11 Politique de science ouverte, de libre accès et de partage des données

Tous les lauréats des bourses sont tenus de mettre les résultats de leur recherche et leurs découvertes (voir ci-dessous) à la disposition du public le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet de recherche ou la publication finale. Afin de répondre à cette exigence, les candidats doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données, de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La [science ouverte](#) est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tous, avec le moins de restrictions possible. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée. Pour en apprendre davantage, les candidats sont invités à consulter la [feuille de route pour la science ouverte](#) du gouvernement fédéral.
- [Les principes FAIR \(données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables\)](#) sont des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques.
- Les principes [CARE \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité, éthique\)](#) sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les [principes PCAP® \(propriété, contrôle, accès et possession\)](#) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- [ClinicalTrials.gov](#) est une base de données sur des essais cliniques financés par des intérêts privés et par l'État, et qui ont été menés à l'échelle mondiale.
- [PROSPERO](#) est un registre prospectif international de protocoles liés à la COVID-19.

Les résultats de recherche peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). Les Autochtones ont des histoires en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, [significative et culturellement sécurisante](#), il est nécessaire d'encourager l'engagement avec les communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

A.12 Politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif principal de la [politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche](#) est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon ouverte et dans les meilleurs délais les allégations d'inconduite scientifique. Les données liées à la recherche menée par et avec les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada doivent être gérées en conformité avec les principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et à condition d'avoir obtenu leur consentement libre et éclairé au préalable. Cela comprend également, mais sans s'y limiter, la prise en considération de la souveraineté des données autochtones, ainsi que la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheurs, des établissements et de Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le [Cadre de référence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada : La conduite responsable de la recherche](#). Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'intégrité telle qu'elle est définie par le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification, la destruction des dossiers de recherche, le plagiat, la republication ou l'autoplaijat, l'attribution invalide du statut d'auteur, la mention inadéquate ou la mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Cœur + AVC prendra les mesures ci-dessous en cas d'allégations d'inconduite scientifique.

- Toute allégation d'inconduite scientifique sera d'abord examinée par Cœur + AVC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, Cœur + AVC peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'établissement hôte de la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus d'examen par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'établissement et Cœur + AVC.
- Cœur + AVC ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant souligner que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que l'identité de cette personne sera révélée à l'établissement responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement devra soumettre un rapport écrit pour en résumer les résultats et toute mesure future qu'elle envisage de prendre à cet égard.
- Les candidats doivent certifier que toutes les déclarations faites (ou les réponses fournies) dans la demande sont correctes et complètes et que toute fausse déclaration (ou réponse) peut entraîner l'annulation de la bourse.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, Cœur + AVC pourra prendre des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de Cœur + AVC pour une période déterminée.

A.13 Reconnaissance dans les publications

Cœur + AVC doit être informée avant la date de parution de toute publication importante relative à une recherche qu'elle finance, et ce, par courriel, à l'adresse : research@heartandstroke.ca. Les lauréats doivent souligner le soutien de Cœur + AVC, des IRSC-ISCR et de la Fondation Brain Canada dans toutes les publications scientifiques et tous les communiqués de presse relatifs à la bourse en utilisant la formulation suivante :

« Cette recherche a été financée au moyen d'une bourse offerte par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire (ISCR) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, une entente novatrice entre le gouvernement fédéral (par le biais de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. »

A.14 Disponibilité du financement

Les contributions financières pour cette initiative dépendent de la disponibilité des fonds. Si les niveaux de financement des bailleurs de fonds ne sont pas disponibles ou diminuent en raison de circonstances imprévues, ceux-ci se réservent le droit de réduire, de reporter ou de suspendre les contributions financières aux bourses reçues à la suite de cette occasion de financement.

B. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME

B.1 Critères d'admissibilité

Les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- a. Les candidats doivent s'identifier comme Autochtones (c'est-à-dire, des personnes issues des communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis et dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada).
- b. Au moment du dépôt des candidatures, les candidats doivent : (a) être inscrits dans un programme de maîtrise dans un [établissement canadien admissible](#) ou (b) avoir présenté une demande d'admission à temps plein à un programme de maîtrise dans un établissement canadien admissible qui commencera au plus tard le 1^{er} janvier 2024.
- c. Les candidats doivent avoir désigné un directeur de recherche travaillant dans l'établissement canadien admissible où la recherche sera menée.
- d. Les candidats doivent présenter une preuve écrite de leur inscription à temps plein dans un programme de maîtrise avant que les fonds ne soient débloqués (voir la section [B.12 Déclaration d'acceptation de l'établissement](#)).

Remarque : Étant donné que cette occasion de financement n'est ouverte qu'à certaines populations, le fait de choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » à la [question du formulaire de candidature](#) à savoir si vous vous identifiez comme un Autochtone entraînera le rejet de votre demande.

B.2 Période de validité

- a. La date d'entrée en vigueur de la bourse est prévue pour le 1^{er} janvier 2024, pour une période maximale de 24 mois. La période de validité de la bourse comprendra un nombre raisonnable de jours de vacances, conformément à l'entente conclue avec le directeur du lauréat et l'établissement.
- b. Les lauréats qui commencent leur programme de maîtrise le 1^{er} janvier 2024 (date d'entrée en vigueur de la bourse) sont admissibles à un financement pendant deux (2) ans.
- c. Aucune bourse de fonctionnement partielle à la maîtrise impliquant un financement de moins d'un (1) an n'est offerte.
- d. Les lauréats qui, après avoir été admis dans un programme de maîtrise, passent à un programme de doctorat de façon accélérée sans avoir terminé leur maîtrise peuvent conserver leur bourse s'ils répondent encore à tous les autres critères. Pour confirmer que c'est bien le cas, ces lauréats doivent envoyer à Cœur + AVC une demande écrite accompagnée d'une preuve d'acceptation dans un programme de doctorat.
- e. Si le lauréat reçoit une bourse de fonctionnement au doctorat, la bourse de fonctionnement à la maîtrise prendra fin.
- f. Le lauréat a droit à un congé parental rémunéré d'un maximum de douze (12) mois. Dans ce cas, la période de validité de la bourse sera prolongée de la même durée que la période d'absence, et ce, jusqu'à concurrence de douze (12) mois. Pour de plus amples renseignements, les lauréats sont invités à consulter les [Lignes directrices de gestion des subventions de recherche de Cœur + AVC](#) (ou la [politique des trois organismes en matière d'interruption payée](#)).
- g. Le lauréat doit informer Cœur + AVC si le statut de son inscription à la maîtrise change (p. ex., fin des études, soutenance réussie ou changement de programme).

B.3 Bourses et allocations

- a. Le montant des bourses pouvant être attribuées s'élève à un maximum de 50 000 \$ CA (25 000 \$ par année pour un maximum de deux [2] ans) par chercheur. Veuillez consulter la section [B.4 Divulgateion des autres bourses](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

- b. Ces bourses pluriannuelles peuvent être utilisées UNIQUEMENT pour fournir un soutien salarial au lauréat. Elles ne doivent pas servir à financer d'autres coûts directs ou indirects associés à des programmes de recherche ou à des subventions de fonctionnement.
- c. Le lauréat peut participer à des activités départementales (p. ex., enseignement au premier cycle) qui contribuent à son perfectionnement en tant que chercheur et recevoir une rémunération pour celles-ci. Ces activités ne doivent toutefois pas empiéter sur le temps consacré à la formation en recherche proposée.

B.4 Divulgence des autres bourses

Il incombe au lauréat (ou à son directeur) d'informer Cœur + AVC s'il reçoit toute autre bourse (qui n'est PAS une bourse de voyage ou d'affiche) dans les 30 jours suivant la réception de l'avis d'obtention d'une bourse de fonctionnement à la maîtrise pour les chercheurs autochtones, ou à tout moment durant la période de validité de la bourse. La divulgation des autres bourses doit comprendre l'offre formelle de la ou des bourses, ainsi que les modalités. Les lauréats ne peuvent PAS détenir une autre bourse d'une valeur de 25 000 \$ ou plus par année durant la même période que la bourse de fonctionnement au doctorat pour les chercheurs autochtones. Si le lauréat reçoit une autre bourse de moins de 25 000 \$ par année pour deux (2) ans, un financement complémentaire lui sera offert dans le cadre de ce programme afin de lui permettre d'atteindre un niveau de financement de 25 000 \$ par année pour deux (2) ans.

B.5 Obtention de multiples bourses de Cœur + AVC

Les candidats peuvent soumettre leur candidature pour plus d'une bourse de fonctionnement remise par Cœur + AVC, mais ils ne peuvent en recevoir qu'une seule. Cela comprend les bourses accordées dans le cadre de concours ouverts et d'initiatives stratégiques de Cœur + AVC.

B.6 Transfert de bourse

Les bourses de fonctionnement ne peuvent en aucun cas être cédées ou transférées à une autre personne. Si le lauréat d'une bourse de fonctionnement change de directeur, de programme ou d'établissement, il doit en informer Cœur + AVC qui, de concert avec les autres bailleurs de fonds, déterminera, au cas par cas, si la bourse peut être transférée. Le nouvel établissement du lauréat devra fournir les mêmes documents justificatifs que ceux exigés dans la demande initiale.

B.7 Cessation de la bourse

Lorsque les travaux prévus dans le cadre d'une bourse sont terminés, ou si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent être poursuivis, la bourse prendra fin. Les fonds restants seront bloqués et ne pourront pas être réaffectés à d'autres usages. L'établissement préparera la comptabilité finale et retournera les fonds restants aux bailleurs de fonds.

B.8 Absence prolongée du travail

Le lauréat ou son directeur doit informer Cœur + AVC de toute cause (congé parental, congé pour raison médicale, congé personnel, vacances, etc.) nécessitant une absence du travail de plus de trente (30) jours consécutifs. Le maintien de la bourse sera évalué au cas par cas par les partenaires de financement. Les politiques institutionnelles pertinentes s'appliqueront également.

B.9 Domaines de recherche admissibles

Le lauréat doit estimer la proportion de la recherche proposée sur le cœur ou le cerveau qui relève de chacun des quatre (4) thèmes de recherche en santé définis par les IRSC.

Thème 1 – Recherche biomédicale

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, y compris la mise au point d'outils et

de techniques à cet effet; ainsi que de développer de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. La recherche biomédicale peut aussi comprendre des études axées sur des sujets humains qui n'ont pas de but diagnostique ou thérapeutique.

Thème 2 – Recherche clinique

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement – y compris la réadaptation et les soins palliatifs – des maladies et des blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. La recherche clinique comprend généralement la recherche sur les patients ou sur le traitement de ceux-ci.

Thème 3 – Recherche sur les services de santé

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels de la santé et des systèmes de santé en apportant des changements aux politiques et aux pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie les répercussions des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur la qualité et les coûts de ceux-ci et, enfin, sur la santé et le bien-être de l'ensemble de la population au pays.

Thème 4 – Recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de l'ensemble de la population au pays, ou de sous-populations précises, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques influent sur la santé des personnes.

B.10 Présentation d'une demande pour les bourses de fonctionnement à la maîtrise pour les chercheurs autochtones

Pour être complète, une demande doit comprendre les éléments suivants : [formulaire de candidature](#) et pièces jointes à la demande (déclaration personnelle; deux [2] lettres de recommandation; sommaire de recherche; plan de mentorat et de formation; relevés de notes; CV commun canadien du candidat [version de Cœur + AVC]; [formulaire d'auto-identification](#); CV commun canadien du directeur [version de Cœur + AVC]; déclaration d'acceptation de l'établissement).

Remarque : Si des changements importants surviennent entre le moment de la présentation de la demande et celui de l'avis d'attribution, Cœur + AVC se réserve le droit de la retirer du concours. La modification du sujet de la recherche au-delà des domaines généraux de la santé cardiaque ou cérébrale devra être justifiée. Les changements qui ont une incidence sur l'admissibilité, comme l'acceptation d'une autre bourse de valeur égale ou supérieure, ou des preuves de falsification d'identité, entraîneront le rejet de la demande. Toute fausse déclaration faite par le candidat pourrait entraîner l'annulation de la bourse.

B.11 Formulaire de candidature

Le [formulaire de candidature](#) est un document PDF à remplir, offert en français et en anglais. Notez que toutes les sections du formulaire doivent être remplies pour que les pièces jointes de la demande puissent passer à l'étape de l'examen.

B.12 Pièces jointes à la demande

Les pièces qui doivent être jointes à la demande sont énumérées ci-dessous, selon les différents volets (volet personnel, volet relatif à la recherche, volet académique et renseignements supplémentaires). Les pièces jointes peuvent être présentées en français ou en anglais. Toutes les pièces jointes à la demande doivent être soumises en format PDF et le texte doit être rédigé en simple interligne et en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points. Les caractères ou les espaces condensés ne sont pas acceptés.

Les marges doivent être fixées à 1,87 cm ($\frac{3}{4}$ po) tout autour de la page. Les candidats doivent utiliser le modèle ci-dessous pour nommer leurs fichiers :

Titre de la pièce jointe à la demande_NOM DE FAMILLE, Prénom du candidat_Date d'envoi

Exemple :

Déclaration personnelle_DORÉ, Jeanne_30 août 2023

Remarque : Les candidats doivent envoyer toutes les pièces jointes pertinentes en un seul courriel à l'adresse research@heartandstroke.ca. Les personnes qui recommandent le candidat doivent envoyer leur lettre de recommandation directement à l'adresse research@heartandstroke.ca. L'établissement du candidat doit faire parvenir la déclaration d'acceptation directement à l'adresse research@heartandstroke.ca.

Volet personnel

Déclaration personnelle. En un maximum de deux (2) pages, les candidats doivent décrire les expériences pertinentes (vécues, universitaires ou communautaires) qui les ont menés à leurs objectifs de carrière actuels.

Deux (2) lettres de recommandation. Les deux (2) personnes mentionnées dans le [formulaire de candidature](#), qui sont en mesure de fournir un aperçu de la personnalité du candidat et de sa capacité à poursuivre une carrière en recherche, doivent envoyer leurs lettres de recommandation directement à Cœur + AVC (à l'adresse research@heartandstroke.ca). Veuillez utiliser le modèle suivant pour le nom du fichier et le titre du courriel : Lettre de recommandation_NOM DE FAMILLE, Prénom du candidat_Initiales de la personne qui recommande le candidat_Date d'envoi. Chaque lettre de recommandation ne doit pas comporter plus de deux (2) pages. Au moins une lettre doit provenir d'un membre du personnel universitaire qui connaît bien le travail ou la recherche du candidat. L'autre lettre peut provenir d'un membre de la communauté ou d'un autre membre du personnel universitaire. En raison des conflits d'intérêts, les lettres de recommandation émises par des employés de Cœur + AVC, de la Fondation Brain Canada ou de l'ISCR-IRSC ne sont pas acceptées.

Volet relatif à la recherche

Sommaire de recherche. En un maximum d'une (1) page, les candidats doivent détailler la raison d'être, les objectifs, l'approche méthodologique, l'échéancier, et l'importance ou l'impact de la recherche proposée.

Plan de mentorat et de formation. En un maximum de deux (2) pages, le candidat et le directeur doivent élaborer un plan comprenant : (a) le rôle du comité consultatif du candidat (directeur et codirecteurs) dans son encadrement; (b) les réalisations en recherche prévues au cours de la période de validité de la bourse; (c) les connaissances et les compétences particulières que le directeur s'attend à ce que le candidat acquière; (d) un aperçu de l'environnement de recherche et de formation universitaire du candidat; (e) des détails sur les ressources, les programmes, les technologies, etc., qui seront mis à la disposition du candidat.

Volet académique

Relevés de notes. Les candidats doivent fournir leurs relevés de notes officiels du premier et du deuxième cycle, le cas échéant.

CV commun canadien du candidat (version de Cœur + AVC seulement). Le [CV commun canadien \(CVC\)](#) permet aux chercheurs d'entrer leurs données une seule fois, puis de générer des CV dans divers formats selon les critères des membres du réseau du CVC, y compris Cœur + AVC et les IRSC. Les candidats doivent se connecter pour utiliser le formulaire en ligne afin de saisir les informations de leur CV

(à l'adresse <https://ccv-cvc.ca/indexresearcher-fra.frm>) pour les catégories suivantes, sans toutefois s'y limiter : formation, reconnaissance, emploi, historique du financement de la recherche, activités (supervision, mentorat, engagement communautaire et bénévolat, application des connaissances et transfert de technologie, collaboration internationale) et contributions (présentations, entrevues et relations avec les médias, publications, propriété intellectuelle). Veuillez consulter le guide [Comment remplir le CVC académique des IRSC](#) pour obtenir des conseils sur la façon de remplir les sections avec les renseignements demandés. Une fois le CVC rempli, exportez le formulaire dans le format de Cœur + AVC.

Renseignements supplémentaires

Formulaire d'auto-identification du candidat. Les candidats sont tenus de soumettre le [formulaire d'auto-identification](#) lors du dépôt de la candidature. Ils peuvent toutefois choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » à l'une ou l'autre des questions, sans que cela ait de conséquence sur leur demande. Les renseignements d'auto-identification seront utilisés par les bailleurs de fonds à des fins statistiques seulement et ne seront PAS communiqués aux examinateurs non spécialisés ou aux membres du comité de sélection sous une forme identifiable. Les statistiques d'auto-identification seront toujours présentées sous forme agrégée afin d'assurer la confidentialité.

CV commun canadien du directeur (version de Cœur + AVC seulement). Les candidats doivent envoyer le CV commun canadien (CVC) de leur directeur avec leur demande. Ces renseignements ne seront pas compris dans les critères d'évaluation, mais ils sont requis afin que le comité de sélection puisse déterminer si l'expertise de recherche d'un directeur est adéquate pour la recherche proposée par le candidat. Le [CV commun canadien \(CVC\)](#) permet aux chercheurs d'entrer leurs données une seule fois, puis de générer des CV dans divers formats selon les critères des membres du réseau du CVC, y compris Cœur + AVC et les IRSC. Les directeurs doivent utiliser le formulaire en ligne pour saisir les informations de leur CV (à l'adresse <https://ccv-cvc.ca/indexresearcher-fra.frm>) pour les catégories suivantes, sans toutefois s'y limiter : formation, reconnaissance, emploi, historique du financement de la recherche, activités (supervision, mentorat, engagement communautaire et bénévolat, application des connaissances et transfert de technologie, collaboration internationale) et contributions (présentations, entrevues et relations avec les médias, publications, propriété intellectuelle). Veuillez consulter le guide [Comment remplir le CVC académique des IRSC](#) pour obtenir des conseils sur la façon de remplir les sections avec les renseignements demandés. Une fois le CVC rempli, exportez le formulaire dans le format de Cœur + AVC.

Déclaration d'acceptation de l'établissement. L'établissement du candidat doit envoyer une déclaration d'acceptation indiquant le programme de recherche ainsi que la date de début pour les candidats qui sont déjà inscrits dans un programme d'études supérieures au moment de la soumission de la demande. Pour les candidats qui ne sont pas inscrits dans un programme d'études supérieures au moment de la soumission de la demande, les établissements doivent envoyer une déclaration d'acceptation avant l'attribution de la bourse. Les déclarations d'acceptation doivent être envoyées par l'établissement, à l'adresse research@heartandstroke.ca.

B.13 Processus de soumission et liste de vérification

Utilisez la liste de vérification relative à la demande ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli et envoyé les pièces jointes pertinentes en format PDF. Le candidat doit envoyer toutes les pièces jointes à la demande pertinentes (en format PDF) dans **un (1) courriel** à l'adresse research@heartandstroke.ca. Tous les candidats recevront un courriel confirmant la réception de leur candidature. Les personnes qui recommandent le candidat doivent envoyer leur lettre de recommandation (en format PDF) par courriel à l'adresse research@heartandstroke.ca. L'établissement du candidat doit faire parvenir la déclaration d'acceptation par courriel à l'adresse research@heartandstroke.ca.

Liste de vérification relative à la demande	Document rempli et envoyé
Candidat	
Formulaire de candidature	

Déclaration personnelle	
Sommaire de recherche	
Plan de mentorat et de formation	
Relevés de notes (de premier cycle et d'études supérieures, le cas échéant)	
CVC du candidat (version de Cœur + AVC seulement)	
Formulaire d'auto-identification du candidat	
CVC du directeur (version de Cœur + AVC seulement)	
Personne qui recommande le candidat	
Lettre de recommandation n° 1	
Lettre de recommandation n° 2	
Établissement	
Déclaration d'acceptation de l'établissement (si le candidat est inscrit dans un programme d'études supérieures au moment de la soumission de sa candidature)	

B.14 Critères d'évaluation

Le candidat doit s'identifier comme Autochtone (c'est-à-dire, une personne issue des communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis et dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada) pour que sa demande passe à l'étape de l'examen. Les volets indiqués ci-dessous (personnel, relatif à la recherche, académique) seront examinés par le comité de sélection qui calculera une note globale pour chaque candidat. L'importance relative de chaque volet est détaillée ci-dessous.

<i>Critères d'examen</i>	<i>Élément de la demande</i>	<i>Importance relative</i>
<i>Volet personnel (40 %)</i>	Déclaration personnelle	20 %
	Lettres de recommandation	20 %
<i>Volet relatif à la recherche (30 %)</i>	Sommaire de recherche	15 %
	Plan de mentorat et de formation	15 %
<i>Volet académique (30 %)</i>	Relevés de notes	15 %
	CVC du candidat (version de Cœur + AVC seulement)	15 %

Si des changements importants surviennent entre le moment de la présentation de la demande et celui de l'avis d'attribution, Cœur + AVC se réserve le droit de la retirer du concours. La modification du sujet de la recherche au-delà des domaines généraux de la santé cardiaque ou cérébrale devra être justifiée. Les changements qui ont une incidence sur l'admissibilité, comme l'acceptation d'une autre bourse de valeur égale ou supérieure, ou des preuves de falsification d'identité, entraîneront le rejet de la demande.

ÉVALUATION DU VOLET PERSONNEL (40 %)

Ce volet, composé de la déclaration personnelle et des lettres de recommandation, vise à évaluer le potentiel du candidat à poursuivre une carrière en recherche.

Les indicateurs d'excellence comprennent :

- l'expérience vécue;
- l'expérience dans la communauté;
- l'expérience de travail;
- l'expérience en matière de direction;
- la participation à la vie universitaire;
- le bénévolat et la sensibilisation communautaire.

ÉVALUATION DU VOLET RELATIF À LA RECHERCHE (30 %)

Ce volet, composé du sommaire de recherche et du plan de mentorat et de formation, vise à évaluer la qualité de la recherche proposée ainsi que du plan de mentorat et de formation.

Les indicateurs d'excellence comprennent :

- la créativité de la recherche proposée;
- la solidité de la justification;
- la clarté des buts et des objectifs;
- le recours à des approches et à des méthodes appropriées pour répondre aux questions de la recherche;
- le réalisme de l'échéancier pour réaliser la recherche proposée;
- l'incidence de la recherche proposée sur les connaissances sur le cœur ou le cerveau, les soins de santé, les services de santé ou les résultats en santé;
- la clarté du rôle du comité consultatif du candidat (directeur et codirecteurs) dans l'encadrement du candidat;
- les étapes de recherche claires prévues au cours de la période de validité de la bourse;
- les connaissances et les compétences particulières que le directeur s'attend à ce que le candidat acquière;
- l'harmonisation de l'environnement de la formation universitaire avec la recherche proposée par le candidat;
- l'accessibilité de ressources, de programmes et de technologies adéquates pour la formation et la recherche du candidat.

ÉVALUATION DU VOLET ACADÉMIQUE (30 %)

Ce volet, composé des relevés de notes et du CV commun du candidat, vise à évaluer les résultats scolaires, les relevés de notes, les bourses et les distinctions antérieurs.

Les indicateurs d'excellence universitaire comprennent :

- le dossier scolaire;
- le type de programme et de cours suivis;
- la position relative (le cas échéant);
- les reconnaissances, les bourses d'études les récompenses;
- les antécédents d'emploi;
- les antécédents en matière de financement de la recherche;
- les activités (supervision, mentorat, engagement communautaire et bénévolat, application des connaissances et transfert de technologie, collaboration internationale);
- les contributions (présentations, entrevues et relations avec les médias, publications, propriété intellectuelle).

Les bourses seront attribuées selon un grade descendant, conformément au barème de notation suivant. La note globale de chaque candidat sera classée sur une échelle de 0 à 100 % et de « Très bon » (70 % à 80 %) à « Excellent » (81 % à 90 %) ou « Exceptionnel » (91 % à 100 %).

Note globale	
Exceptionnel	91 à 100 %
Excellent	81 à 90 %
Très bon	70 à 80 %
Seuil pour le financement	70 %

Le comité de sélection peut déterminer, au cas par cas, qu'un candidat dont le résultat n'atteint PAS le seuil requis pour le financement est admissible au processus itératif d'examen par les pairs. Ce processus

permet à de tels candidats d'avoir la possibilité de répondre à des questions précises à la demande du comité de sélection afin que les examinateurs aient tous les renseignements nécessaires pour présenter une recommandation éclairée sur le financement. Les candidats qui participent au processus itératif d'examen par les pairs seront informés des questions auxquelles ils devront répondre et du délai dont ils disposeront pour le faire.

B.15 Comité de sélection et examinateurs non spécialisés

Des chercheurs nationaux et internationaux et plus de 180 membres du [comité d'examen scientifique](#) prennent part au processus d'examen par les pairs de Cœur + AVC. Le comité d'examen scientifique est supervisé par le président-directeur et le vice-président directeur. Il est composé d'un maximum de 13 comités distincts qui possèdent des connaissances approfondies et une expertise dans tous les domaines des maladies du cœur et de l'AVC. Le président-directeur et le vice-président directeur du comité d'examen scientifique n'ont pas de droit de vote. Les membres du comité peuvent se rencontrer en personne ou virtuellement, à la discrétion du comité d'examen scientifique et de Cœur + AVC. Le comité d'examen scientifique supervisera le comité de sélection et les examinateurs non spécialisés. Tous les membres doivent convenir de respecter les règles des bailleurs de fonds en matière de vie privée, de confidentialité et de conflit d'intérêts.

Les bailleurs de fonds créeront un comité de sélection ad hoc composé d'au moins six à huit membres externes, selon le nombre de candidatures reçues. La majorité des membres doivent être des Autochtones et le comité doit comprendre des représentants de la communauté de la recherche sur le cœur et le cerveau et des membres des communautés autochtones. Le comité de sélection comprendra un président dédié. Si nécessaire, Cœur + AVC peut recruter des membres internationaux pour le comité de sélection.

Des examinateurs non spécialisés et sans droit de vote sont aussi intégrés dans le processus d'examen scientifique afin d'accroître la responsabilité et la transparence du processus d'examen et de s'assurer que la recherche proposée cadre avec les objectifs de ce concours. Tous les efforts seront déployés pour recruter des examinateurs non spécialisés autochtones. Si les examinateurs non spécialisés estiment qu'un résumé vulgarisé n'est pas adapté à un public général, le lauréat devra le réviser et le soumettre de nouveau. Pour plus d'informations sur le résumé vulgarisé, veuillez consulter le [formulaire de candidature](#).

B.16 Communication des résultats et date d'entrée en vigueur de la bourse

Tous les candidats seront informés des résultats en novembre 2023. La bourse devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

B.17 Présentation des rapports : rapport financier, rapport provisoire et rapport final

L'établissement du lauréat doit soumettre (a) un rapport financier annuel consolidé pour la période de référence pour le lauréat; (b) un rapport provisoire annuel pour le lauréat; et (c) un rapport final pour le lauréat.

Le rapport financier et le rapport provisoire doivent être reçus au plus tard 30 jours après la fin de chaque année de financement (p. ex., si la date d'entrée en vigueur de la bourse est le 1^{er} janvier 2024, ces rapports devront être soumis au plus tard le 1^{er} février 2025). Un rapport financier et un rapport provisoire satisfaisants sont requis. Cœur + AVC communiquera avec le lauréat dans les soixante (60) jours ouvrables si des questions sont soulevées après la lecture d'un rapport annuel.

Un rapport final doit également être déposé par l'établissement auprès de Cœur + AVC au plus 30 jours après la fin de la bourse (p. ex., si une bourse d'étudiant à la maîtrise se termine le 1^{er} janvier 2026, le rapport final devra être soumis au plus tard le 1^{er} février 2026). Les lauréats recevront des liens vers les modèles à suivre pour la rédaction des rapports au cours de leur première année de financement.

B.18 Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation, merci de communiquer avec nous par courriel. Votre courriel sera envoyé à une boîte de réception à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapidement.

Département de recherche

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Courriel : research@heartandstroke.ca

Site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>

Veillez prendre note que ce COMPTE DE MESSAGERIE n'est consulté que du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HE).

B.19 Au sujet des bailleurs de fonds

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

La vie. Ne passez pas à côté. C'est pour cette raison que Cœur + AVC mène la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous promovons la santé, préservons la vie et favorisons le rétablissement grâce à la recherche, à la prévention et aux politiques publiques.

Institut de la santé circulatoire et respiratoire des Instituts de recherche en santé du Canada (ISCR-IRSC)

L'ISCR appuie la recherche axée sur les causes, les mécanismes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et les soins palliatifs relativement à un large éventail d'affections associées aux maladies du cœur, des poumons, du cerveau (AVC), du sang ou des vaisseaux sanguins, ainsi qu'aux troubles du sommeil et aux soins intensifs. L'ISCR vise à jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en favorisant un environnement ouvert, stimulant, dynamique axé sur l'engagement et l'excellence, et en misant sur des initiatives de collaboration respectueuses de l'éthique et axées sur la recherche, la formation en recherche et l'application de ses résultats dans la science des appareils circulatoire et respiratoire afin d'améliorer la santé de la population canadienne.

Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme national à but non lucratif qui développe et appuie la recherche collaborative, multidisciplinaire et multiétablissement dans le domaine des neurosciences. Par l'entremise de partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole, la Fondation Brain Canada met en commun les connaissances et les ressources existantes dans le domaine afin de propulser la recherche en neurosciences et son financement, et de maximiser la contribution des scientifiques et des chercheurs de calibre mondial au pays.